



# DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

NIVEAU 4 – DURÉE DE 12 MOIS – GRATUIT POUR L'APPRENANT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

## OBJECTIF

L'apprenti acquiert les compétences pour exercer le métier d'auxiliaire de puériculture afin de réaliser les soins quotidiens, les soins aigus et l'accompagnement des enfants.

## PRÉ-REQUIS

- Être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » sans condition d'âge.
- Être admis au sein d'un IFAP partenaire (Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture).
- Avoir trouvé un employeur.

Conformément à [l'article L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite). De plus, la loi relative à la gestion de la crise sanitaire du 25 juillet 2021 rend la vaccination à la Covid 19 obligatoire pour les professionnels de santé à compter du 16 octobre 2021.

## MÉTIER

Les auxiliaires de puériculture s'occupent des jeunes enfants sous la responsabilité des infirmiers. Ils ont pour mission de les accompagner dans leurs activités ainsi que de veiller à leur bien-être et à leur développement en prévenant de tous risques éventuels. Ils peuvent avoir à charge l'intégration d'enfants malades ou maltraités.

## LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Établissement de santé
- Crèche ou halte-garderie
- Jardins d'enfant
- Service pédiatrique
- Maternité

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national](#). Elle est composée de 5 blocs de compétences à valider :

- L'accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités ;
- L'appréciation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ;
- L'information et accompagnement des enfants et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- L'entretien de l'environnement immédiat et des matériels liés aux activités de soins, aux lieux et aux situations d'intervention ;
- La transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

## APTITUDES

Devenir auxiliaire de puériculture demande une grande attention, des qualités humaines et relationnelles, de la créativité, de l'initiative ainsi que de la rigueur.

## PUBLIC

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage vise toute personne âgée de moins de 30 ans sans condition de diplôme.

## PASSERELLES D'ACCÈS

### DATES CLÉS

- Date de dépôt des dossiers d'inscription variables en fonction des instituts partenaires.
- Signature des contrats d'apprentissage : jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- Rentrée scolaire : en septembre et la seconde entre les mois de janvier et mars en fonction de l'institut partenaire.

Faire la demande auprès de l'IFAP partenaire pour pouvoir obtenir des allègements/dispenses de module ou/et d'épreuve de sélection si-vous êtes titulaire :

- Du diplôme d'État d'Aide-Soignant.
- Du diplôme d'assistant de régulation médicale.
- Diplôme d'État d'Ambulancier.
- Du SAPAT (Services aux personnes et aux territoires).
- De l'ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne).
- Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles.
- Titre professionnel d'agent de service médico-social.
- La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.

### TARIF

La formation est gratuite pour l'apprenti.

### ACCESSIBILITE

La formation est accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.

- Personne référente handicap : Christelle LEVEAU
- Contact : [cda-ouest@santestcfa.fr](mailto:cda-ouest@santestcfa.fr)

### COMPÉTENCES A ACQUÉRIR

- Accompagner l'enfant quotidiennement à partir de l'évaluation de la situation et du contexte,
- Créer et réaliser des activités d'éveils et d'éducation,
- Identifier les situations risquées et les prévenir,
- Évaluer l'état clinique d'une personne et adapter les soins,
- Réaliser des soins adaptés pour l'enfant,
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements,
- Instaurer une communication adaptée,
- Informer ses collaborateurs,
- Entretenir les locaux de manière adéquat,
- Adapter les techniques d'entretiens en cas d'anomalies,
- Assurer une communication pertinente pour assurer et tracer les activités de soins,
- Organiser son activité dans une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'apprenti va alterner la théorie et la pratique lui permettant une immersion professionnelle.

Les différents intervenants pédagogiques vont varier leurs méthodes d'enseignement théoriques : cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques. 70% des enseignements théoriques peuvent être réalisés en distanciel.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances de l'apprenti est réalisée par un contrôle continu ou par un examen final ou encore par ces deux modes de contrôle combinés. L'année est rythmée par des sessions d'examen et des sessions de rattrapage. Pour valider l'année, une moyenne de 10/20 est requise dans chaque module de compétence (pas de compensation entre les modules). L'étudiant est autorisé à redoubler une seule fois.

## SALAIRE

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année d'exécution du contrat	27%	43%	53%	100%
2 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	39%	51%	61%	100%

Pourcentage du SMIC sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

## DURÉE

La durée de la formation est de 12 mois comprenant :

- La formation théorique et pratique représentant 770h soit 22 semaines.
- La formation professionnelle représentant 770h également : 4 périodes de stage de 5 à 7 semaines de 35h.

Le temps non passé en enseignement ou en stage sera passé chez l'employeur sous réserve de respecter la législation du travail.

## VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture est disponible par la voie de :

- L'apprentissage.
- La formation initiale.
- La formation professionnelle continue.
- La Validation des Acquis de l'Expérience (sous condition d'exercice d'au moins un an dans le domaine).

## POURSUITES D'ÉTUDES

---

- Diplôme d'État d'Infirmier.
- Diplôme d'État d'Aide-Soignant.
- Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants.

## CONTACT

---



**Adresse :** 4, rue Monseigneur  
Thouvenin – 54000 Nancy

**Tel :** 03 83 41 62 70

**Mail :** [contact@santestcfa.fr](mailto:contact@santestcfa.fr)

**Je suis intéressé :**

<https://forms.gle/tbwyLHgnD58sPKDS6>

**Web :** [santestcfa.fr](http://santestcfa.fr)

## ÉQUIVALENCES

---

Le diplôme d'auxiliaire de puériculture ne possède pas d'équivalence totale.

Un auxiliaire de puériculture, exerçant depuis 3 ans, peut s'inscrire à un concours spécifique d'admission en IFSI ainsi que qu'à la formation d'éducateur de jeunes enfants.

Un auxiliaire de puériculture peut demander à un IFAS des allègements de modules et/ou d'épreuves de sélection.

## IFAP PARTENAIRES

---

- [STRASBOURG](#)
- [NANCY](#)
- [REIMS](#)

- <https://www.santestcfa.fr/ifsi-ifas/#PUER>